



Formation obligatoire hors contrat

Par **Odrey**, le **20/08/2016** à **12:46**

Bonjour

Nous sommes saisonniers en hiver(début décembre fin Avril) /été(Juillet /Août) dans la même société .

Notre employeur "organise" une formation et d'information à la fin Novembre et stipule que :

"Compte tenu du caractère obligatoire de la formation au poste de travail ,les salariés présents à cette journée seront prioritaire dans l'ordre d'embauche de début d saison tout comme la technicité ,l'ancienneté et le poste d'affectation".

Sauf que nous ne sommes pas en contrat avec eux à cette période ,il nous fait un contrat de travail pour cette journée ,et notre date d'embauche peut variée entre le 1 er décembre et le 23 décembre(max),certains on des obligations professionnels ou personnelles (ailleurs que dans la région).

A t-il le droit de nous obliger de venir et si on ne vient pas de nous embaucher après ceux qui on moins d'ancienneté?

D'avance merci .

Cordialement.

Odrey

Par **morobar**, le **21/08/2016** à **09:12**

L'employeur embauche qui il veut, et peut effectivement conditionner l'embauche au suivi de la formation, qui va se constater par la rédaction d'un CDD "formation".
Ce CDD va comporter la même rémunération que le CDD saisonnier qui le suivra ultérieurement.